



Commune de BERNEX

Dans sa séance du 19 octobre 2021, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

1. Prestation de serment de Monsieur François Jesus, groupe PLR, en remplacement de Madame Catherine Dupasquier, démissionnaire

Pour faire suite à la démission de Madame Catherine Dupasquier, groupe PLR, il a été procédé par Monsieur Guillaume Zufferey, Président du Conseil municipal, à l'assermentation de

Monsieur François Jesus

nouveau Conseiller municipal, groupe PLR.

2. Désignation de Monsieur François Jesus au sein des commissions

Le Conseil municipal, par 23 oui et 1 abstention (24 votants) A DESIGNE

le Conseiller municipal suivant pour faire partie des commissions permanentes constituées en son sein :

Mobilité et Infrastructures (MI)	Monsieur François Jesus (membre), en remplacement de Madame Catherine Dupasquier
Culture et Espaces publics (CEP)	Monsieur François Jesus (membre), en remplacement de Madame Aude Echard
Sociale et Vie associative (SVA)	Monsieur François Jesus (membre), en remplacement de Monsieur Maxime Cabot

3. Désignation de Monsieur Maxime Cabot au sein de la commission Finances et Administration (FA)

Le Conseil municipal, par 23 oui et 1 abstention (24 votants) A DESIGNE

le Conseiller municipal suivant pour faire partie des commissions permanentes constituées en son sein :

Finances et Administration (FA)	Monsieur Maxime Cabot (membre), en remplacement de Madame Catherine Dupasquier
---------------------------------	--

3. MI 4-2021-11A : St-Mathieu – Crédit d'études pour les aménagements extérieurs co-financés privés/public

Le Conseil municipal, par 17 oui et 7 non (24 votants) A DECIDE

1. D'approuver la demande de crédit d'études MI 4-2021-11A, St-Mathieu pour les aménagements extérieurs co-financés privés/public.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 365'000.- TTC destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement et amorti sur 30 ans, dès l'année de fin des travaux, estimée à 2023.

5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

4. DS 2-2021-16 : mise en place de subventions énergie

Le Conseil municipal, par 24 oui (unanimité des membres présents) A DECIDE

1. D'accepter le versement d'une subvention d'investissement unique de CHF 875'250.- TTC pour la mise en place de subventions énergie.
2. D'ouvrir un crédit de CHF 875'250.- TTC au Conseil administratif destiné au versement de cette subvention d'investissement.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2024.

5. ES 4-2021-13A : réfection des chemins 2021/2022

Le Conseil municipal, par 24 oui (unanimité des membres présents) A DECIDE

1. D'approuver la demande de crédit No ES 4-2021-13A pour la réfection des routes et chemins communaux 2021.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 190'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la fin des travaux, estimée à 2022.

6. ES 5-2021-14 : route de Soral, mise à niveau des 55 regards de collecteurs

Le Conseil municipal, par 24 oui (unanimité des membres présents) A DECIDE

1. D'approuver la demande de crédit No ES 5-2021-14 pour la reprise de 55 regards de la route cantonale de Soral.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 169'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen de 40 annuités dès la fin des travaux, en principe en 2022.
5. De prendre acte que ce crédit dans sa totalité sera financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement (FIA).

7. ES 6-2021-15 : ouvrage d'art OA 2708, réfection du passage inférieur des Blanchards

Le Conseil municipal, par 24 oui (unanimité des membres présents) A DECIDE

1. D'approuver la demande de crédit No ES 6-2021-15 pour la réfection du passage inférieur des Blanchards OA 2708.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 152'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la fin des travaux, estimée à 2023.

8. Renaturation de l'Aire – Réalisation du dossier de mutation 33/2018 de Bernex

Le Conseil municipal, par 24 oui (unanimité des membres présents) A DECIDE

1. De charger le Conseil administratif de passer l'acte authentique établi par Me Patrick BONNEFOUS le 2 septembre 2021.

2. D'accepter la cession par Madame Marie-Angèle HOMINAL de la sous-parcelle 1581B de la commune de Bernex, sise aux lieuxdits « Le Pré de Genève, Les Caqualannes », d'une surface de 213m², à la commune de Bernex, cette sous-parcelle 1581B étant incorporée à la parcelle dp8582, le prix d'acquisition de CHF 2'556.- étant payé par l'Etat de Genève, selon l'acte notarié établi par Me Patrick BONNEFOUS le 2 septembre 2021.
3. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle en raison de l'utilité publique du dp8582.

Le délai pour demander un référendum expire le : 6 décembre 2021

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Bernex, le 27 octobre 2021

Le Président du Conseil municipal :
Guillaume ZUFFEREY